



Comité de Suivi de la Charte Riverains du Calvados

À Hérouville Saint Clair - Le 20 janvier 2021

Présents et excusés : cf. feuille de présence

Pièce jointe : projet de charte de bon voisinage présenté lors de la réunion

A l'ordre du jour

1/ Point d'actualités des participants

2/ Communication de supports à destination des collectivités

3/ Sollicitation des communautés de communes et d'agglomération pour instaurer les comités de suivi locaux

4/Travail sur le contenu d'une Charte de bon voisinage départementale

Synthèse des actions à conduire

- Validation du **flyer de présentation de la Charte** (moyennant un ajustement sur le recto) et un autre de **vulgarisation sur les pratiques d'usages des produits phytopharmaceutiques**, à destination des élus locaux.
- Les documents en question seront **diffusés par e-mailing**, grâce au relais de l'UAMC (contacts mail).
- Les flyers présentés sont disponibles au téléchargement à partir du site de la Chambre d'agriculture (rubrique charte riverains).
- Le **courrier à l'intention des Présidents des EPCI** (Communautés de communes, Communauté d'Agglomération et Communauté Urbaine) pour leur présenter la démarche de la mise en place de leur comité local de suivi est prêt pour une diffusion.
- **Charte de bon voisinage** : le comité parcourt et amende le projet mis à disposition.
- L'option d'en faire rapidement **une version communicante** est évoquée pour pouvoir la transmettre facilement aux nouveaux arrivants dans les communes, notamment lors des dépôts de permis de construire. Une telle production a pour objectif d'instaurer un dialogue entre les parties et permettre de créer des relations avec le monde agricole. Il s'agira aussi d'en faire la promotion et de la porter à connaissance du plus grand nombre, à l'occasion de sa signature (avant l'été).

Prochain Comité : à fixer avant l'été

Ordre du jour : point sur la charte riverain et validation de la charte de bon voisinage